



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2021/062

*Réunion du Mardi 29 juin 2021 à 19h00*  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 21/06/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 21/06/2021

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

**Présents** : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIS, Mme LAMPSON-GUEILLIOT Nadège, Mme Gisèle LAROCHE, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Johnny PREVOT, M. Hubert RENOLLET, Mme Magali ROGER.

**Excusés avec pouvoir de vote** : M. Frédéric COURVOISIER ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Barbara CORNEVIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle LAROCHE

---

**Objet** : Attribution du marché de travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les locaux annexes du stade municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2111-1 à L.2581-1 et suivants relatifs aux communes ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R.2185-2 ;

Vu la nécessité de réaliser les travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR (pour Personne à Mobilité Réduite) dans les locaux annexes du stade municipal de Vouziers, à savoir la création :

- De deux vestiaires de 20 m<sup>2</sup> dans l'actuelle salle de musculation conformes aux obligations de la fédération de football
- D'un local arbitre conformément aux obligations de la fédération de football
- De WC pour les joueurs dont un pour personne à mobilité réduite
- D'un sanitaire de plein pied au niveau du terrain pour le public (2 blocs urinoirs et un toilette fermé adapté aux personnes à mobilité réduite)
- D'un escalier et d'un système de barrières et portails permettant de séparer les joueurs du public conformément aux obligations de la fédération de football

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 15 JUIL 2021  
Et de sa publication ou notification le : 15 JUIL 2021

- D'une rampe d'accès aux locaux annexes situés en contre bas du terrain et un accès pour personne à mobilité réduite entre l'entrée du stade et l'accès aux nouveaux sanitaires (exigences de mise en conformité à l'accessibilité de ces bâtiments conformément aux engagements de la ville de Vouziers dans le cadre de l'ADAP - agenda d'accessibilité programmée)
- De certains locaux coupe-feu conformément à la réglementation

Vu les offres des entreprises les mieux-disantes suivantes :

- lot n° 1 — VRD — CLÔTURES

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire RICHARD pour un montant global et forfaitaire 34 702,25 € HT (offre VARIANTE)

- lot n° 2 — DÉMOLITIONS — GROS ŒUVRE – FAÇADES

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire RICHARD pour un montant global et forfaitaire 72 323,00 € HT.

- lot n° 3 - MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire SAM METAL pour un montant global et forfaitaire 29 090,00 € HT.

- lot n° 4 - MENUISERIES INTÉRIEURES – PLÂTRERIE

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire VAUTHIER pour un montant global et forfaitaire 25 326,01 € HT.

- lot n° 5 — PLOMBERIE — CHAUFFAGE – VMC

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire THIRION pour un montant global et forfaitaire 38 937,51 € HT.

- lot n° 6 – ÉLECTRICITÉ

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire COCATRE pour un montant global et forfaitaire 12 310,64 € HT.

- lot n° 7 - REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS

Le maire propose au Conseil d'attribuer le marché au soumissionnaire DG CORPOBAT pour un montant global et forfaitaire 16 782,74 € HT.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la signature des marchés susmentionnés avec les soumissionnaires retenus,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Fait en mairie le 02/07/2021  
Le Maire

Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 15 JUL 2021  
Et de sa publication ou notification le : 15 JUL 2021